



## DU NOUVEAU SUR LE COMPTAGE DE L'EAU AVEC L'ARRIVEE DE LA TELERELEVE DANS TOUS LES IMMEUBLES <sup>(1)</sup>

Le comptage individuel de l'eau est un outil indispensable à la maîtrise des consommations. Il permet à chaque locataire de payer sa consommation réelle et de bénéficier directement sur sa facture des économies réalisées au quotidien.

**Actuellement, nous consommons environ 120 litres d'eau par jour et par personne. Dans le cadre de notre plan climat, nous souhaiterions ramener ce chiffre à 100 litres dans les années à venir.**

Le parc de compteurs existant est généralement ancien et nous observons des dysfonctionnements. **C'est pourquoi, Elogie-Siemp a décidé de changer en 2021 l'ensemble des compteurs d'eau froide et d'eau chaude collective sur son parc de logements et de locaux d'activité.**

Cette campagne prévoit également la mise en place d'un comptage individuel dans les immeubles non encore équipé à ce jour.

**Cette opération est intégralement à la charge de  
Elogie-Siemp  
Il ne vous sera donc rien facturé.**

### Quand aura lieu l'intervention dans mon logement ?

Le déploiement va se réaliser tout au long de l'année 2021 sur l'ensemble de nos immeubles.

Un affichage en parties communes sera mis en place dans votre résidence 15 jours avant la date d'intervention. L'entreprise mandatée déposera simultanément un avis de passage dans votre boîte aux lettres précisant le jour de l'intervention.

### Pourquoi changer ?

Les nouveaux compteurs fonctionnent par ultrason, et transmettent les index par télé relève. **Ils sont plus fiables et ne nécessiteront pas d'entrer dans votre logement pour être relevés.**

### Devrais je être présent le jour de l'intervention ?

Que vos compteurs d'eau soient situés dans les parties communes **ou** à l'intérieur de votre logement, votre présence (ou celle d'un proche majeur) est indispensable le jour de l'intervention. Cela permet de vérifier le référencement de chaque compteur et d'agir immédiatement si une fuite même mineure devait apparaître au moment de la remise en eau.



**Par ailleurs, vous devrez valider le relevé d'index de votre ancien compteur.**

Il ne faudra pas oublier de **libérer l'accès aux vannes, trappes du circuit d'eau froide et d'eau chaude collective** pour que les techniciens puissent travailler de façon rapide, efficace et en toute sécurité.

### COVID 19

**L'entreprise qui interviendra mettra en place un protocole sanitaire très strict validé par Elogie-Siemp afin de garantir les principes de précaution : port du masque, gel hydro alcoolique, et respect des distanciations physiques .**



<sup>(1)</sup> s'agissant d'un nouveau marché, tous les compteurs

seront changés y compris ceux posés récemment